

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2025

ET PERSPECTIVES 2026/2027

DOSSIER DE PRESSE

FEDERREC

SOMMAIRE

1. **Contexte général :** un marché du recyclage contrasté entre crises et incertitudes
p. 3 à 5

2. **Les filières du recyclage à la loupe :** évolutions et tendances
p. 6 à 18

3. **Emploi et social :** les recrutements progressent malgré les difficultés du secteur
p. 19

4. **Perspectives 2027 :** préserver la compétitivité de la filière
p.20

5. **Infographies des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux**
p. 21 et 22

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : UN MARCHÉ DU RECYCLAGE CONTRASTÉ ENTRE CRISES ET INCERTITUDES

En France, le marché du recyclage et du réemploi affiche un bilan contrasté, marqué par une progression des volumes mais une fragilisation de la situation économique des entreprises, en 2025. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière poursuit ses activités et ses investissements malgré des pressions économiques, industrielles et réglementaires croissantes. L'économie circulaire des biens et des matières premières ne peut être réalisée à l'échelle de la France seule et doit s'inscrire dans le marché mondial pour délivrer des matières premières issues du recyclage là où se trouve la demande.

Compte tenu du climat économique et géopolitique en 2025, le secteur est résilient : **le chiffre d'affaires cumulé du recyclage (hors prestations) se contracte légèrement à 11,264 milliards d'euros**, soit un recul de 2,05 %, tandis que les volumes collectés par les entreprises privées progressent de 2,30 %, à 48,8 millions de tonnes. Cette situation est le reflet de la baisse de certains cours, d'une contraction de certains débouchés et, cette année encore, de la morosité économique générale. Si les perspectives de restrictions des exportations de matières recyclées en France vers les pays fortement industrialisés ont pu endommager la confiance des entreprises, ces dernières ont donc globalement su maintenir des performances solides.

Les entreprises réunissent 36 100 salariés (dont 9 025 femmes), et ont réinvesti 697 millions d'euros dans l'appareil productif (66 % pour la collecte et le tri), hors production (8,5 %) et dans les bâtiments et infrastructures (25,5 % ; +11,5 pts) du fait de l'accroissement des incendies dus aux piles et aux bonbonnes de protoxyde d'azote[1], encore largement supportés par les entreprises seules.

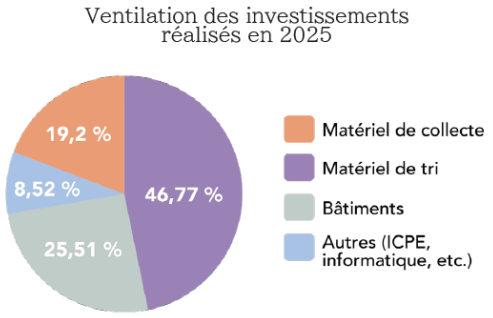

La filière est le reflet des implantations industrielles actuelles et passées, avec trois régions dominantes : Hauts-de-France, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Les TPE, PME, ETI et groupes nationaux assurent, au travers d'**emplois non-délocalisables, la salubrité des espaces publics et de l'environnement**, **l'approvisionnement en matières premières recyclées** et la réindustrialisation nationale. Leur **rôle est double : stratégique**, en limitant le recours aux importations de matières premières et d'hydrocarbures ; et **environnemental**, par la diminution de la consommation de ressources vierges, des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre.

Sur les 12 filières représentées au sein de FEDERREC, 10 sont déjà concernées par le réemploi et la réutilisation. Cela concerne les produits les plus simples (emballages, palettes) comme les plus technologiques (éoliennes, EEE).

[1] BARPI 2025 : 450 départs de feux, 100 incendies dans le secteur, 24 directement liés aux piles mal triées

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

« *Nous avons traversé l'année 2025 comme nous traversons une tempête : chacun a tenu bon et notre cohésion syndicale a fait notre force collective. Nous avons su avancer malgré le manque de visibilité et les assauts répétés contre nos métiers et nos savoir-faire historiques. Le climat politique et économique a alimenté ces incertitudes, en France comme à Bruxelles et nous restons mobilisés avec notre confédération européenne et notre organisation mondiale pour contrer la volonté de la Commission européenne d'interdire les exportations vers les pays hors OCDE : si elles advenaient, la chaîne de valeur du recyclage et l'économie circulaire seraient profondément et durablement affectées. Notre mission est d'intérêt général : nous ne pouvons pas être sacrifiés pour favoriser une baisse des prix de nos matières mais devons au contraire construire avec nos clients une démarche cohérente, à l'image du Pacte Acier Vert signé avec A3M. Il s'agit d'une première européenne voire mondiale dont nous pouvons nous satisfaire.* »

François Excoffier, Président de FEDERREC

« *Le recyclage, le réemploi et les énergies circulaires et bas carbone sont une base sur laquelle le modèle industriel doit s'appuyer. Depuis plus de 80 ans, la Fédération œuvre à faire reconnaître l'importance de ces entreprises, souvent discrètes mais essentielles au fonctionnement des territoires. Cet Observatoire en est un exemple : depuis plus d'une décennie, il nous permet de retracer une progression sur tous les indicateurs : collecte, performance du tri, emplois, investissements locaux et, bien sûr, la fourniture de matières premières issues du recyclage vertueuses à tous les niveaux. Nous travaillons enfin à accompagner les entreprises face aux immenses défis qui se présentent, qu'ils soient économiques ou climatiques.* »

Manuel Burnand, Directeur général de FEDERREC

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

Faits et dynamiques par filière

- En 2025, la collecte globale atteint **48,84 millions de tonnes de déchets toutes filières confondues**, soit une progression de 2,3 % par rapport à 2024.
- **Sur certaines filières, les entreprises enregistrent des volumes mieux collectés ou identifiés** : bâtiment (+9,8 %), verre (+3,8 %), bois (3 %), déchets organiques (+2,2 %), palettes (+1 %), solvants (+0,6 %), plastiques (+0,5 %) et papiers-cartons (+0,25 %).
- À l'inverse, **certaines filières enregistrent une baisse de collecte comme les textiles** (-5,8 %), les métaux ferreux (-3,1 %) et les métaux non ferreux (-0,9 %).
- **La valorisation matière représente 39,53 Mt**, la valorisation agronomique 5,11 Mt (en matière brute) et la valorisation énergétique 3,92 Mt.

Ambition européenne

- Pas moins de **12 textes européens majeurs affectent les entreprises du recyclage depuis fin 2024**, dont les principaux restent à venir : Industrial Accelerator Act, Circular Economy Act, révisions du Règlement éco-conception (ESPR) et de l'Emission Trading System (ETS).

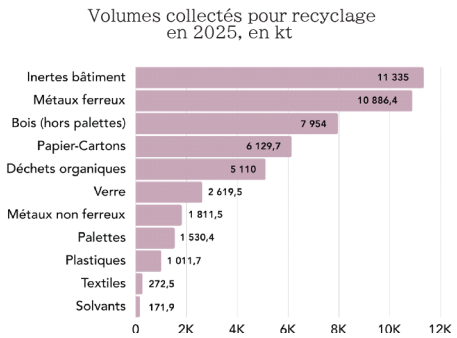

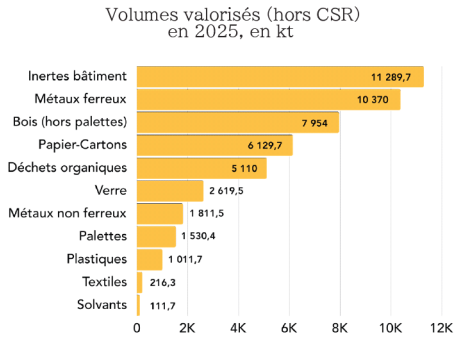

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

2. LES FILIÈRES DU RECYCLAGE À LA LOUPE : ÉVOLUTIONS ET TENDANCES

En 2025, la collecte totale des déchets par les entreprises privées en France connaît une légère progression, avec une **hausse d'environ 2,30 %** par rapport à 2024, atteignant **48,3 millions de tonnes, toutes filières confondues**. Cette évolution générale doit toutefois être appréciée à l'échelle des filières, marquées par de forts contrastes : les filières bâtiment, verre, bois, métaux non-ferreux, déchets organiques, palettes, solvants et papiers-cartons progressent à des degrés divers tandis que certaines filières enregistrent une baisse de collecte comme les textiles, les métaux ferreux, les plastiques et les métaux non-ferreux.

La valorisation matière représente 39,53 Mt, la valorisation agronomique 5,11 Mt (en matière brute) et la valorisation énergétique 3,92 Mt.

➢ MÉTAUX FERREUX, ACIERS

En 2025, le ralentissement initié en 2024 des secteurs-clés comme l'automobile et le bâtiment se poursuit, tandis que la sidérurgie accuse une baisse de production de 8,7 % sur 12 mois. La filière de recyclage des **métaux ferreux** est sous pression, la **collecte étant en recul de 3,1 % pour s'établir à 10,89 millions de tonnes**, son plus bas niveau depuis 2012.

Cette résilience se traduit **dans les ventes qui, malgré une baisse de 2 % en volume, progressent en part : 95,5 % des déchets collectés sont recyclés**, contre 94,5 % en 2024. Les ventes en France et intracommunautaires concernent respectivement 5,08 Mt (48,9 %) et 4,4 Mt (42,1 %), et confirment la tendance engagée en 2024 (−9 % de ventes en Europe et −41 % hors UE). Les exports hors-UE ne concernent ainsi que 9 % des volumes vendus (-5,8 %).

> *« La signature à l'été 2026 du Pacte Acier Vert est inédite en France et structure l'avenir de la filière sidérurgique française qui marchera sur deux pieds, complémentaires et liés : l'approvisionnement en acier issu du recyclage, d'abord, et la transformation en produits industriels dans les fours électriques ensuite. À la clé : plus d'emplois, plus de compétitivité, moins de dépendances et 10 fois moins de CO_2 par tonne produite.* » souligne **Olivier Le Fichous, Président de la filière.**

o Perspectives 2026-2027

Fruit de longues négociations, la **signature du Pacte Acier Vert entre FEDERREC et l'Alliance des minerais, Minéraux et Métaux (A3M) en septembre 2026 donne un nouvel élan** à l'incorporation d'aciers recyclés dans les fours à arc électriques, en visant la reconquête industrielle de la sidérurgie française, avec pour ambition de renouer dans 10 ans avec une production de 14 millions de tonnes, soit les niveaux de 2018 environ.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

➢ MÉTAUX NON-FERREUX

En 2025, la filière des **métaux non-ferreux** n'a pas connu de grands bouleversements, malgré de vives inquiétudes quant à de potentielles restrictions aux exportations hors Europe des métaux recyclés dans l'Union européenne. La filière a connu une **évolution contrastée de la collecte selon les canaux d'approvisionnement** : le total collecté affiche un recul contenu (-0,9 %) et s'établit à **1 811 500 tonnes**, quand l'achat au détail, la collecte auprès des usines, et les DEEE progressent et que le broyage, la démolition industrielle et le bâtiment, les VHU et les déchetteries reculent. Les matières ont vu leurs cours osciller fortement, voire atteindre des records : celui du cuivre a dépassé 11 600 $ par tonne au London Metal Exchange et celui de l'aluminium a monté de 9 % en 12 mois.

Contrairement aux idées reçues et à de nombreuses allégations, les ventes de métaux non-ferreux recyclés ont progressé en France (34 % du total ; +1 pt) pour la troisième année consécutive et se sont maintenues en Europe (57 %). L'export hors-Union européenne ne représente ainsi que 9 % des ventes, c'est-à-dire un ajustement nécessaire et sain à la consommation du marché européen.

> *« La souveraineté en métaux recyclés n'est pas une ambition, c'est déjà la réalité : plus de 90 % des ventes se font au sein de l'Union européenne. Les ventes à l'export permettent d'écouler les surplus ne trouvant pas preneur en Europe. Retenir les métaux non-ferreux passe d'abord par le développement de la demande industrielle. »,* observe **Thierry Cochet, Président de la filière Métaux non-ferreux de FEDERREC.**

○ Perspectives 2026-2027

La montée des cours a amplifié en 2026, le cuivre dépassant par exemple 14 500 $/t en janvier, alors que la situation géopolitique continue de peser sur l'offre mondiale, notamment d'aluminium (l'autre métal de la transition énergétique) dont le Moyen-Orient produit environ 9 % de l'offre globale.

Le retrait du projet de droits de douane sur les exportations de déchets métalliques en septembre 2026 n'apporte qu'un peu de répit aux entreprises, qui ont besoin de cette variable d'ajustement pour compenser les arrêts de production en Europe, alors même que les industries locomotives comme l'automobile et le bâtiment restent en difficulté en 2026.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

➢ DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

En 2025, la filière **DEEE** poursuit sa dynamique de développement engagé depuis deux décennies en France : **la collecte atteint 1,35 Mt sur l'année, soit une hausse de +11,5 % en 12 mois, soit une progression plus rapide que celle des mises en marché globales DEEE (+5,2 % par rapport à 2024).**

Le marché des panneaux photovoltaïques connaît une année très dynamique, tant en mise en marché (480 000 tonnes environ ; +26 %) qu'en collecte (47 431 tonnes ; +5,5 %).

La quantité des déchets électrique et électroniques collectés par les gestionnaires de déchets est passée de 39,5 % en 2023 à 48,9 % en 2025, faisant la démonstration de la performance du dispositif contractuel permettant aux entreprises d'agir directement en assurant une traçabilité et un partage d'information aux différentes filières et à l'Administration.

La présence croissante de batteries au lithium accroît le risque d'incendie tout au long de la chaîne de collecte et de traitement, et des campagnes de prévention sont nécessaires pour endiguer ce fléau, ainsi que la mise en place d'une extraction préservante, standardisée et auditable.

> *« Nous célébrons la vingtième année d'existence de la filière et sommes fiers du chemin parcouru, mais d'importants défis demeurent, comme la révision de la directive européenne sur les DEEE dans le cadre du futur Circular Economy Act, le risque incendie ou encore la nouvelle période d'agrément des éco-organismes », commente* ***Tess Pozzi, Présidente de FEDERREC DEEE***

o Perspectives 2026-2027

La profession va simultanément travailler à **prévenir le risque incendie**, anticiper les surstockages, sensibiliser et encadrer l'extraction préservante par une prestation standardisable, auditable et financée par la REP. Il faudra également **développer la demande** européenne en matières recyclées, notamment plastiques, et impliquer davantage les entreprises dans la gouvernance de la filière REP.

Pour concilier performance et simplification enfin, les obligations discutées devront être proportionnées à leur bénéfice environnemental et adaptées aux réalités des entreprises du recyclage.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

➢ DÉCONSTRUCTION AUTOMOBILE

En 2025, la filière **VHU** a collecté légèrement **moins de matières**, en raison d'une **baisse du nombre de VHU collectés** (environ 998 000 unités contre 1,2 million en 2024). Cela représente près de **805 600 tonnes d'acier recyclé (-2,4 %)**, **56 900 tonnes de métaux non-ferreux** (-8,4 %) et 25 000 tonnes de verre, malgré un poids unitaire des VHU en progression. Le nombre de Centres VHU et de Broyeurs progresse légèrement, révélateur qu'une filière déjà mature précédait la mise en place de la REP VHU en France.

Les performances historiques de la filière sont maintenues, avec des taux de réutilisation-valorisation (TRV) et des taux de réutilisation-recyclage (TRR) dépassés : ils atteignent respectivement 96,7 % (+1,1 pt) de TRV et 89 % (+0,7 pt) de TRR en 2025. La Pièce Issue de l'Économie Circulaire (PIEC), continue ainsi d'ancrer la filière VHU comme le fer de lance de l'économie circulaire en France.

> *« Nous avons permis à la filière de poursuivre ses missions environnementales et économiques et devons poursuivre nos efforts pour surmonter les premières difficultés opérationnelles qui se présentent. La mutation du marché de l'automobile vers l'électrique reste, bien sûr, la toile de fond sur laquelle se dessine l'avenir de la filière VHU, avec son lot de risques, notamment incendie, du fait des batteries. »,* alerte **Jean-Pierre Labonne**, Président de la filière Déconstruction automobile.

o Perspectives 2026-2027

En 2026 et 2027, la mise en œuvre du Règlement VHU se traduira opérationnellement par :

- 19 catégories de PIEC devront être démontées avant broyage et, si possible, réemployées dès 2029
- <0,15% de cuivre dans l'acier recyclé à partir des VHU dès 2031
- Le maintien des objectifs de 85 % de réutilisation-recyclage et de 95 % de valorisation et recyclage obligatoire d'au moins 30 % des plastiques dès 2032
- L'incorporation de plastiques recyclés (dont issus des VHU) : 15 % (3 %) dès 2032, puis 25 % (5 %) dès 2036.

L'arrivée de SYDEREP V2 et la mise en place d'une grille d'audit commune sont autant d'obstacles actuels à la préparation des opérateurs au déploiement du futur Règlement européen, et apportent de premières difficultés dans les opérations quotidiennes des Centres VHU.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

➢ PALETTES ET BOIS

1- **En 2025, la filière Bois** a maintenu ses performances environnementales historiques. La collecte s'élève désormais à **7,95 millions** de tonnes (+3 %), soit près de 233 000 tonnes supplémentaires par rapport à 2024. Malgré cette amélioration des quantités, l'exercice perd en visibilité du fait d'évolutions réglementaires imprécises, comme sur la REP PMCB.

La collecte des bois en bennes DEA reste stable (16,3 % ; -1,9 %) dans la répartition des canaux de collecte, en cohérence avec une activité morose de la filière du mobilier domestique en 2025 (-1,8 %). En 2025, environ **4,6 millions de tonnes de déchets de bois collectées en France ont été recyclées**, dont plus de 3 Mt en France. Cela représente un taux de valorisation matière des déchets de bois de plus de 57 %, largement dominé par la demande française qui concerne 67 % des commandes (+6 % par rapport à 2024).

La consommation de bois énergie progresse de 7,1 %, en appelant une proportion croissante de flux préalablement éliminés sans valorisation. Ces derniers ne représentent désormais plus que 5 % des volumes traités (-2 points par rapport à 2024). La consommation des énergéticiens français concerne encore 80 % du total.

> *« La pertinence du matériau bois se confirme et la filière maintient ses performances historiques mais demeure exposée à des évolutions réglementaires encore imprécises. La complémentarité de la valorisation matière avec la valorisation énergétique permet d'atteindre un taux de valorisation de 95 % des déchets de bois. »,* souligne **Martial Gabillard**, **Président de FEDERREC Palettes & Bois.**

o Perspectives 2026-2027

Les taux d'incorporation en progression chez les panneautiers début 2026 n'ont pas duré, la situation s'inversant au cours d'un été caniculaire qui a entraîné des arrêts de production, alors que les freins administratifs liés aux validations de notifications pour les transferts transfrontaliers de déchets s'ajoutent à ce bilan.

La refonte de la REP PMCB est attendue depuis mars 2025, emportant d'importants impacts pour la filière Bois, tant sur les prix de vente que sur la chaîne de valorisation, dont la performance est perturbée par l'intervention des éco-organismes.

2- **La collecte de palettes logistiques en bois** est restée stable, autour de 102 millions d'unités, soit 1 540 400 tonnes, en 2025. Cela correspond à une hausse de 1 % par rapport à 2024, cohérente avec la hausse du PIB français de +0,8 %. Le reconditionnement progresse à 90,4 % des débouchés, le recyclage en panneaux 3,3 % et la valorisation énergétique 6,3 %.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

- Perspectives 2026-2027

Le marché des palettes est le baromètre de l'activité logistique et industrielle**. Il est atone au premier semestre 2026 et manque de perspectives positives tant que les difficultés logistiques internationales se maintiennent**. De meilleurs taux de récupération des palettes en rotation et des process industriels optimisés permettent de compenser ces difficultés conjoncturelles, mais les professionnels restent attentifs aux grandes évolutions réglementaires, comme l'entrée en vigueur de la REP Emballages professionnels.

➢ BÂTIMENT

L'année 2025 est encore marquée par une crise du **bâtiment** qui s'accentue encore avec une **baisse d'activité de -4 %,** après **-6,6 %** en 2024 et -0,9 % en 2023. Le logement neuf et le non-résidentiel s'enfoncent respectivement de -8,8 % et -6,6 %. L'assiette financière de la REP PMCB en pâtit, et avec elle la capacité des éco-organismes à respecter leur cahier des charges. La REP PMCB, en suspens depuis mars 2025, n'en finit pas de ne pas évoluer.

Les gestionnaires de déchets ont toutefois poursuivi leur activité et collecté quelque **15,7 millions de tonnes de déchets**, dont 72,2 % d'inertes, 27,5 % de déchets non-dangereux et 0,3 % de déchets dangereux. Ils proviennent à 51 % de la démolition, à 36 % de l'entretien et de la rénovation et 13 % de la construction neuve.

Le taux de collecte des déchets de catégorie 2 (non-inerte) de la REP PMCB n'est que de 20,3 %, contre un objectif de 53 %, et leur taux de réemploi est de 0,2 % pour un objectif à 2 % ; des performances qui laissent entendre que le dispositif n'a pas été conçu efficacement.

> *« Le secteur du bâtiment s'enfonce dans la crise et l'asphyxie économique commence à poindre, notamment dans la REP PMCB. Les dysfonctionnements restent nombreux et laissent entendre que ce chantier n'est malheureusement pas encore terminé. »,* déplore **Olivier Ponti, Président de FEDERREC BTP.**

- Perspectives 2026-2027

Après 18 mois de concertation entre parties prenantes, un projet de refondation a été retenu par le gouvernement : il devait permettre de perpétuer le tri des déchets inertes, des métaux et du bois, dont la valorisation par les entreprises de recyclage s'améliore continuellement, et de réorienter l'intervention des éco-organismes sur la recherche puis le développement des performances de filières émergentes pour les autres matériaux.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

Ce projet, soutenu par FEDERREC, nécessite toutefois l'adaptation de la réglementation ainsi qu'une révision profonde des principes de gouvernance des filières REP en France, afin d'associer l'ensemble des parties prenantes au pilotage des filières et d'établir ainsi une stratégie industrielle de valorisation des déchets.

➢ VERRE

La filière **Verre** a vu **la collecte verre creux augmenter de 2,5 % sur 12 mois,** compensant les baisses de 2024, et s'établir à 2 391 000 tonnes environ, en 2025. La collecte de verre plat enregistre quant à elle une diminution de 6,9 %, pour 228 480 tonnes collectées, freinée par la morosité de l'automobile et du bâtiment en France. **Le chiffre d'affaires de la filière est estimé à près de 160 millions d'euros, en très légère baisse de 0,5 % par rapport à 2024, les prix et les tonnages étant restés globalement stables.**

Les flux valorisés sont essentiellement livrés en France (93,7 %), le solde étant livré au sein de l'Union européenne (6,3 %).

En 2025, la consommation de calcin est marquée par une tendance à la baisse, plongeant la filière dans des difficultés inédites depuis plus de dix ans. En effet, trois fours producteurs de verre creux ont fermé définitivement leurs portes en 2025.

> *« La filière de valorisation des déchets de verre poursuit ses efforts d'adaptation dans un paysage très changeant : les habitudes de consommation des particuliers et les marchés professionnels historiquement locomotives sont en berne, malgré les intérêts certains du matériau. D'importants moyens restent à déployer pour optimiser l'incorporation de calcin. »,* précise **Sylvain Hourquebie, Président de la filière Verre de FEDERREC.**

o Perspectives 2026-2027

La filière a dû encaisser la baisse de consommation de boissons et les tarifs douaniers imposés par les Etats-Unis et attend la mise en œuvre du Règlement européen sur les véhicules en fin de vie qui impose le démantèlement de 70 % des parties vitrées des VHU en vue de leur recyclage.

La hausse du coût de l'énergie et de la taxe sur le CO2 devrait inciter les verriers à consommer davantage de calcin dont les atouts sont nombreux : l'absence de carbonates dans le calcin évite le rejet de CO2 à l'étape de fusion, où le calcin fond plus rapidement et consomme moins d'énergie. L'extraction de matières premières et le transport ainsi évités ajoutent à ce bilan positif.

De ce point de vue, la REP Emballages professionnels qui entrera en vigueur au 1er janvier 2027 n'apportera pas de grands bouleversements et n'interviendra que pour garantir la traçabilité des flux déjà collectés.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

➢ PAPIERS-CARTONS

En 2025, l'Observatoire Statistique a pris le parti de calculer la proportion de flux provenant du SPPGD en comptabilisant les tonnages collectés via le service public et non plus les flux soutenus par la REP EMPG comme précédemment. À la lumière de cela, la collecte de **papiers-cartons** en France reprend timidement, après **un retrait de 5,5 % en 2024** : elle s'établit à **6 129 700 tonnes (+0,5 %)**, grevée par un recul important de la consommation de papier (-10 %) dont le recul se poursuit du fait de l'attribution de l'entièreté des flux mêlés au carton SPPGD et de la progression de la lecture numérique. La collecte de papier atteint ainsi 965 000 tonnes, tandis que la collecte de cartons progresse de 2 %, à 5 166 000 tonnes, malgré un marché morose, du fait des réattributions présentées.

La collecte de papiers-cartons auprès des ménages est ainsi mesurée à 2,3 millions de tonnes (+19,5 %), la collecte industrielle de papiers-cartons étant quant à elle en retrait à 3,83 millions de tonnes (-8,8 %). Malgré cette légère hausse des volumes, **le chiffre d'affaires de la filière recule de 2,3 %, à 722,9 millions d'euros**, pénalisé par la baisse de la valeur des matières.

Un focus sur les cartons renseigne que plus de 3,3 Mt d'emballages industriels ont été collectés (-10 %), tandis que les papiers graphiques accusent une baisse de 10 % par rapport à 2024, avec 964 kt collectées.

Les ventes des matières recyclées marquent un changement important en 2025, puisque l'export hors-UE se maintient (7 % des ventes) mais les ventes intracommunautaires plongent (31 % ; -6 points) au bénéfice des ventes en France qui atteignent 3,8 millions de tonnes (62 % ; +6 points). À l'instar d'autres filières, les papiers-cartons confirment leur ancrage français d'abord et continental ensuite, et rappellent l'importance d'un marché ouvert pour pouvoir livrer ce que les industries locales ne consomment pas.

> *« Après une année 2025, relativement stable, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et les canicules successives de l'été ont rebattu les cartes et fragilisé l'équilibre de la filière en 2026. Dans le même temps, des transformations structurantes se dessinent, notamment autour des transferts transfrontaliers et de la REP sur les emballages professionnels, désormais attendue au 1er janvier 2027. Plus que jamais, notre filière doit conjuguer agilité, anticipation et capacité d'adaptation pour transformer ces défis en nouveaux leviers d'avenir.* » déclare **Stéphane Panou, Président de la filière Papiers-Cartons de FEDERREC.**

○ Perspectives 2026-2027

En 2026, Norske Skog, à Golbey dans les Vosges, atteint son plein régime tandis qu'une cartonnerie monte en puissance à Alizay dans l'Eure, et donne un peu d'oxygène, mais les consommateurs ont des stocks élevés et réduisent leur demande.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

Les fortes chaleurs de l'été couplées aux conséquences du conflit au Moyen-Orient entament les marges des entreprises, entre surcoûts énergétiques et pénuries de transporteurs.

La filière salue la mise en place des contrats de performance entre les collectivités et les éco-organismes avec une enveloppe de 100 millions d'euros destinés à augmenter le taux de collecte des emballages ménagers. La filière des cartons industriels étant mature et respectant déjà les objectifs de recyclage européens fixés par le Règlement emballages PPWR, aucune intervention des éco-organismes ne sera nécessaire pour en améliorer la performance et la REP qui entrera en vigueur au 1er janvier prochain sera 100 % financière.

➢ PLASTIQUES

Poursuivant une année 2024 décevante, **l'année 2025 comptabilise un total de 1 029 000 tonnes de plastiques collectées** (+0,5 % par rapport à 2024). En filigrane de cette stabilité relative, la filière a pourtant vécu une année éprouvante en France et en Europe : une crise économique sectorielle a fait plonger les prix des résines recyclées (-30 à -50 %), en causant la fermeture de 5 usines sur le territoire national et en mettant en péril les autres. **Le chiffre d'affaires cumulé de la filière recule ainsi de plus de 5,2 %, à environ 189,6 millions d'euros**, sous l'effet d'une crise dont toutes les conséquences ne sont pas encore pleinement mesurées.

Les déchets ont été collectés à 59 % auprès des industriels (607 kt ; -15 %), et à 41 % auprès des ménages (422 kt ; +7 %).

À l'instar des Pays-Bas et de l'Allemagne, la filière française subit des fermetures d'usines, mais représente toujours 67,7 % des ventes (696 kt), tandis que les ventes intracommunautaires et hors UE concernent 32,3 % des tonnages. Le chiffre d'affaires cumulé de la filière se rétracte de plus de 5,2 %, autour de 189,6 M€.

> « *La filière Plastiques a vécu une année difficile avec la fermeture de 5 usines de recyclage mécaniques en France, tandis que les prix des résines recyclées en Europe plongent face à des imports de plastique vierge ou recyclé en provenance d'Asie du Sud-Est. L'économie ne montre pas de signe de reprise à court terme et les restrictions progressives des exportations alimentent ce climat, alors même que les débouchés industriels, comme l'automobile, viennent à manquer.* », commente **Olivier Thomas, Président de FEDERREC Plastiques.**

○ Perspectives 2026-2027

En 2026, le Règlement européen sur les Transferts Transfrontaliers des Déchets (TTD) restreint les exportations des déchets plastiques en deux temps : depuis le 21 mai, seuls

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

les plastiques simples peuvent être exportés sous réserve d'une notification valide ; à compter du 21 novembre, les exportations de déchets plastiques vers les pays hors UE et OCDE seront prohibées, dans un contexte de crise européenne. La crise d'Ormuz, causant une pénurie de matières vierges, réhausse ponctuellement la demande, mais uniquement sur les résines recyclées historiquement consommées par l'industrie européenne.

En 2027, la **REP Emballages Professionnels (REP EP)**, entrera en vigueur dans un schéma financier, en focalisant sur la traçabilité afin de rester sans effet sur l'organisation industrielle de la filière.

À partir du 21 mai 2027, le Règlement TTD imposera que les installations de l'OCDE recevant des déchets européens aient été auditées et validées pour recevoir les tonnes.

➢ TEXTILES

En 2025, la crise de la fast et de l'ultra-fast-fashion continue d'affaiblir la filière française des **Textiles** et se propage désormais à la collecte des déchets. Alors que les mises en marché poursuivent leur progression, atteignant 917,6 kt (+3 % par rapport à 2024), **la collecte recule nettement : 272,48 kt de TLC ont été collectées en 2025**, soit une baisse de 5,8 % et près de 17 kt de moins en un an.

Cette baisse intervient dans un contexte de crise persistante des débouchés et de chute des prix de la fripe. Faute de soutien suffisant à la collecte, les entreprises sont contraintes d'adapter leur activité à leurs capacités de tri et aux débouchés disponibles. Le nombre de points d'apport volontaire recule ainsi de 1,5 %, à 47 227, tandis que **le taux de collecte tombe à 32 %, loin de l'objectif de 60 % fixé pour 2028**. Malgré ces difficultés, **les volumes triés progressent de 4,9 %, pour atteindre 216 kt en 2025**. La réutilisation demeure le principal débouché (54,47 % des volumes triés), devant le recyclage (25,31 %, en progression de 9,4 % en tonnage). La filière compte 74 centres de tri conventionnés, dont 56 en France.

Sur le plan économique, **le chiffre d'affaires de la filière recule de 18 %, à 132 millions d'euros en 2025**. Malgré sa hausse de 152 à 223 €/tonne, le soutien au tri ne compense pas la chute des prix.

> *Les débouchés des collectes non triées se sont refermés, sous l'effet de facteurs économiques, au premier rang desquels l'effondrement des prix de vente survenu à la mi-2024 et auxquels s'ajoutent des contraintes réglementaires relatives à l'exportation de déchets. Ces collectes ne disposent donc plus de débouchés solvables et sont, par conséquent, en voie d'extinction. Afin de valoriser les collectes aujourd'hui réalisées à titre gratuit, leur tri préalable est indispensable. La récente revalorisation du soutien au tri permet certes de relancer cette activité, dont les capacités demeurent importantes, mais le niveau de soutien reste insuffisant pour permettre un déploiement rapide »,* indique **Pierre Duponchel, Président de la filière Textiles de FEDERREC.**

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

- Perspectives 2026-2027

En 2026, le soutien exceptionnel au tri a été porté à 268 €/tonne, pour une enveloppe minimale de 57 millions d'euros. Si cette mesure apporte un soutien important aux entreprises, elle ne constitue pas une réponse structurelle à la crise. La réforme de la REP Textile devra garantir un financement durable de la collecte et du tri, tout en favorisant le développement progressif des capacités industrielles de recyclage. La priorité sera également de préserver les débouchés existants, notamment le réemploi en France et à l'export, et de mieux articuler les capacités de collecte, de tri et de recyclage afin d'assurer la pérennité de la filière.

➢ SOLVANTS

La filière de régénération des **solvants** évolue dans un contexte économique difficile en 2025. **Les volumes de solvants souillés collectés restent relativement stables, à 171,9 kt (+0,6 %)**. Si de nouveaux projets industriels contribuent à soutenir l'activité, les approvisionnements restent affectés par la faible activité des secteurs automobile et du bâtiment.

Sur le plan économique, **le chiffre d'affaires de la filière recule de 3,4 %, à 107,2 millions d'euros**, tandis que les ventes de solvants régénérés diminuent de 4,4 %, pour atteindre 111,7 kt. Le secteur reste confronté à la concurrence des solvants neufs, notamment en provenance de Chine, dont les prix limitent la compétitivité des produits issus de la régénération.

Les tensions sur le marché se répercutent également sur les conditions de traitement. Les entreprises s'orientent vers des solvants souillés plus complexes à régénérer, ce qui affecte les performances techniques de la filière. **Le rendement diminue ainsi de 3,7 points, à 70,7 %**, tandis que les volumes de déchets ultimes augmentent de 14,7 %, pour atteindre 36 719 tonnes.

> *« Face à la concurrence internationale, à des solvants régénérables incinérés et à la hausse des charges, notre filière doit préserver sa compétitivité tout en faisant mieux reconnaître les bénéfices environnementaux de la régénération. », déclare* ***Sébastien Helet, Président de la filière Solvants de FEDERREC***

- Perspectives 2026-2027

L'année 2026 ne laisse pas encore entrevoir de redressement durable pour la filière. Après une légère amélioration au printemps, l'activité a de nouveau ralenti en fin de semestre, dans un contexte économique et géopolitique instable. Les fluctuations des prix des solvants neufs, liées notamment aux tensions autour du détroit d'Ormuz, continuent de compliquer la gestion des approvisionnements. À cela s'ajoute la hausse

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

des coûts d'exploitation, du transport et des investissements réglementaires, qui pèse sur les entreprises.

À l'approche de 2027, la reconnaissance des bénéfices environnementaux de la régénération apparaît comme un enjeu majeur pour la filière. Les solvants régénérés peinent encore à être suffisamment valorisés auprès des industriels, qui privilégient de plus en plus les solvants vierges. **Un manque de reconnaissance qui fragilise les perspectives du secteur, déjà confronté aux incertitudes liées aux évolutions réglementaires en France et en Europe.**

➢ COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR) & DÉCHETS ORGANIQUES

1- La filière des combustibles solides de récupération (**CSR**) poursuit sa montée en puissance en 2025. L'inauguration de cinq chaudières CSR sur le territoire national entre 2024 et 2025, représentant plus de 70 % des installations actuellement en fonctionnement, témoigne de cette dynamique. **La filière a livré près de 812 000 tonnes de CSR en 2025, soit une hausse de 46 % par rapport à 2024, tandis que sa capacité de production atteint désormais 3 millions de tonnes par an (+20 %).**

À l'international, **les cimenteries étrangères ont accru leur consommation de CSR français (114 000 tonnes, +22 %)**, notamment sous l'impulsion de l'Espagne, où le secteur de la construction a progressé de 22,8 %. Malgré ces avancées, la consommation reste encore éloignée des objectifs nationaux, fixés à 2,5 millions de tonnes en 2025 et à 4 millions de tonnes à terme.

> *« La filière CSR constitue un levier concret de souveraineté énergétique, en valorisant localement des déchets non-recyclables et en substituant une énergie produite sur nos territoires aux énergies fossiles importées. Pour atteindre l'objectif de 10 TWh inscrit dans la nouvelle PPE, il est désormais indispensable que les pouvoirs publics mobilisent les moyens nécessaires au développement de la filière, en cohérence avec les actions prévues par le Contrat stratégique de filière Transformation et Valorisation des Déchets* », souligne **Jean-Pierre Luthringer, Président de la filière VALORDEC (CSR, biodéchets) de FEDERREC.**

○ Perspectives 2026-2027

Les perspectives pour 2026 et 2027 sont encourageantes, mais dépendront en grande partie de la stabilité du cadre réglementaire. **7 nouvelles chaudières devraient entrer en fonctionnement d'ici 2028**, tandis que le développement de nouveaux débouchés, notamment dans les cimenteries et à l'export, pourrait soutenir la croissance du secteur.

En parallèle, la révision envisagée du marché européen du carbone suscite des inquiétudes, car elle pourrait remettre en question le modèle économique de certaines installations. Pour la filière, **l'enjeu sera donc de poursuivre son développement sans**

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

que les évolutions réglementaires ne fragilisent les avancées réalisées en matière de valorisation des déchets et de décarbonation.

2- La filière des **sous-produits animaux et biodéchets** affiche un bilan contrasté en 2025. Malgré la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis janvier 2024, son déploiement reste inégal sur le territoire, notamment en raison du manque d'obligations de résultats et des disparités locales**. Les entreprises spécialisées ont néanmoins collecté 5,11 millions de tonnes de biodéchets en 2025, en hausse de 2,2 % sur un an**. Ces volumes ont notamment permis de valoriser environ 1,3 million de tonnes de matière organique sèche riche en nutriments pour les sols, après une méthanisation optionnelle.
En parallèle, la quantité de biométhane injectée a progressé de 16 % pour atteindre 13,5 TWh, toutes filières de production confondues, même si elle ne représente encore que 4 % de la consommation nationale de gaz.

> « *Si le tri à la source progresse, les disparités territoriales restent importantes et freinent encore le développement de la filière. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour mieux valoriser ces ressources et accompagner les acteurs dans leur transformation.* » indique **Jean-Pierre Luthringer, Président de la filière VALORDEC (CSR, biodéchets) de FEDERREC.**

- Perspectives 2026-2027

L'année 2026 met en lumière de nouveaux défis pour la filière, sur fond d'incertitudes réglementaires et géopolitiques. Au premier semestre, les élevages français ont été confrontés à une forte surmortalité animale, atteignant jusqu'à 1 200 % dans certaines régions, ainsi qu'à l'engorgement temporaire des circuits traditionnels de prise en charge. Les entreprises d'équarrissage ont dû s'adapter à cette situation, tandis que la filière de l'élevage est appelée à renforcer son organisation face à la multiplication de ces épisodes.
Par ailleurs, **les tensions géopolitiques et leurs répercussions sur les cours du gaz fossile renforcent l'intérêt de développer une filière française de compostage et de méthanisation des biodéchets, au service de la souveraineté énergétique et de l'économie circulaire**.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

3. EMPLOI ET SOCIAL : LES RECRUTEMENTS PROGRESSENT MALGRÉ LES DIFFICULTÉS DU SECTEUR

En 2025, les entreprises du recyclage poursuivent leurs embauches, malgré les difficultés économiques rencontrées par plusieurs filières. **Le secteur compte désormais 36 100 collaborateurs, en hausse de 3,14 % par rapport à 2024**, répartis au sein de 2 164 entreprises, essentiellement des TPE-PME. Les employés et ouvriers représentent 71,8 % des effectifs (25 930 salariés), devant les agents de maîtrise (14,1 %) et les cadres (13,2 %). Les salariés sont très majoritairement en CDI (84,3 %). Autre évolution notable, la féminisation des métiers progresse depuis 2024, particulièrement chez les cadres, où les femmes représentent désormais 32,6 % des effectifs (+3,3 points).

La formation reste également un axe important pour accompagner les besoins en compétences des entreprises. **L'École nationale du recyclage et de la ressource (en2r), lancée en 2023, a accompagné plus de 500 bénéficiaires au 31 décembre 2025**, notamment sur les enjeux de qualité, de sécurité, d'environnement et les expertises propres aux différentes filières.

> *La poursuite de la progression des effectifs témoigne du dynamisme de nos entreprises et de leur capacité à poursuivre leur développement. Il est toutefois essentiel de veiller à ce que la multiplication des obligations administratives ne freine pas les investissements industriels et les recrutements dans les métiers de production. »*
>
> ***Serge Ponton, Président de la Commission sociale de FEDERREC***

Perspectives 2026-2027

Après une année 2025 marquée par un basculement pour les différentes filières de recyclage, cette évolution s'accentue en 2026 et se prolongera probablement en 2027.
Face à ces évolutions, **la maîtrise des contraintes administratives et la simplification réglementaire constituent des enjeux majeurs pour la profession**. L'objectif est notamment de contenir la bureaucratisation du secteur et de stabiliser les besoins en personnel administratif liés aux obligations croissantes de traçabilité et à la multiplication des méthodes de collecte de données.

La réduction de cette complexité réglementaire doit permettre de préserver la compétitivité des entreprises et de leur permettre de concentrer leurs efforts sur le développement de leurs capacités industrielles de traitement et de production de matières recyclées.

En parallèle, **le développement de la consommation de matières recyclées représente un levier pour soutenir l'emploi dans la filière**. En stimulant la demande industrielle, il permettrait de favoriser les recrutements durables dans les métiers opérationnels du recyclage, notamment la conduite d'engins et de lignes de production, la maintenance et le transport, tout en poursuivant la croissance des emplois non-délocalisables sur l'ensemble du territoire.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

4. PERSPECTIVES 2027 : PRÉSERVER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE

Après une année 2026 marquée de tensions économiques et politiques, les entreprises du secteur abordent 2027 dans un environnement toujours incertain. La préservation de la viabilité économique des entreprises constitue un enjeu majeur, sur fond de hausse des prix des carburants et de difficultés persistantes pour le recyclage des plastiques, de réductions budgétaires du Fonds Économie circulaire en France et d'une bureaucratisation subie des activités.

Les perspectives de restrictions aux exportations soulèvent également des inquiétudes, alors que les capacités de traitement de l'Union européenne restent insuffisantes pour absorber l'ensemble des flux aujourd'hui exportés. Parallèlement, les collaborations entre producteurs et recycleurs, à l'image du Pacte Acier Vert signé en septembre 2026, illustrent **les possibilités de développement de nouveaux débouchés pour les matières recyclées**.

L'année 2027 sera également marquée par plusieurs échéances politiques et réglementaires importantes, entre l'élection présidentielle, l'entrée en vigueur de nouvelles filières REP, les incertitudes entourant les REP PMCB et Textiles et la publication attendue du Circular Economy Act. **Ces évolutions soulignent la nécessité de concilier les ambitions de l'économie circulaire avec les réalités économiques de la profession**.

> *« Le recyclage est un maillon indispensable de la transition écologique. Pourtant, les entreprises qui le font vivre au quotidien sont confrontées à des difficultés économiques croissantes et à de nombreuses incertitudes. Préserver leur compétitivité et leur modèle économique est une condition indispensable pour permettre à notre filière de poursuivre son développement au bénéfice des territoires et des industries productrices, en défendant en particulier la propriété de la matière.*
>
> *À l'approche de 2027, dans un environnement marqué par de fortes incertitudes politiques et réglementaires, FEDERREC restera pleinement mobilisée pour défendre les intérêts des entreprises et les emplois de la profession. Car sans une industrie du recyclage solide et compétitive, il ne peut y avoir d'économie circulaire durable. »*
>
> **François Excoffier, Président de FEDERREC**

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

5. INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONEMENTAUX EN INFOGRAPHIES

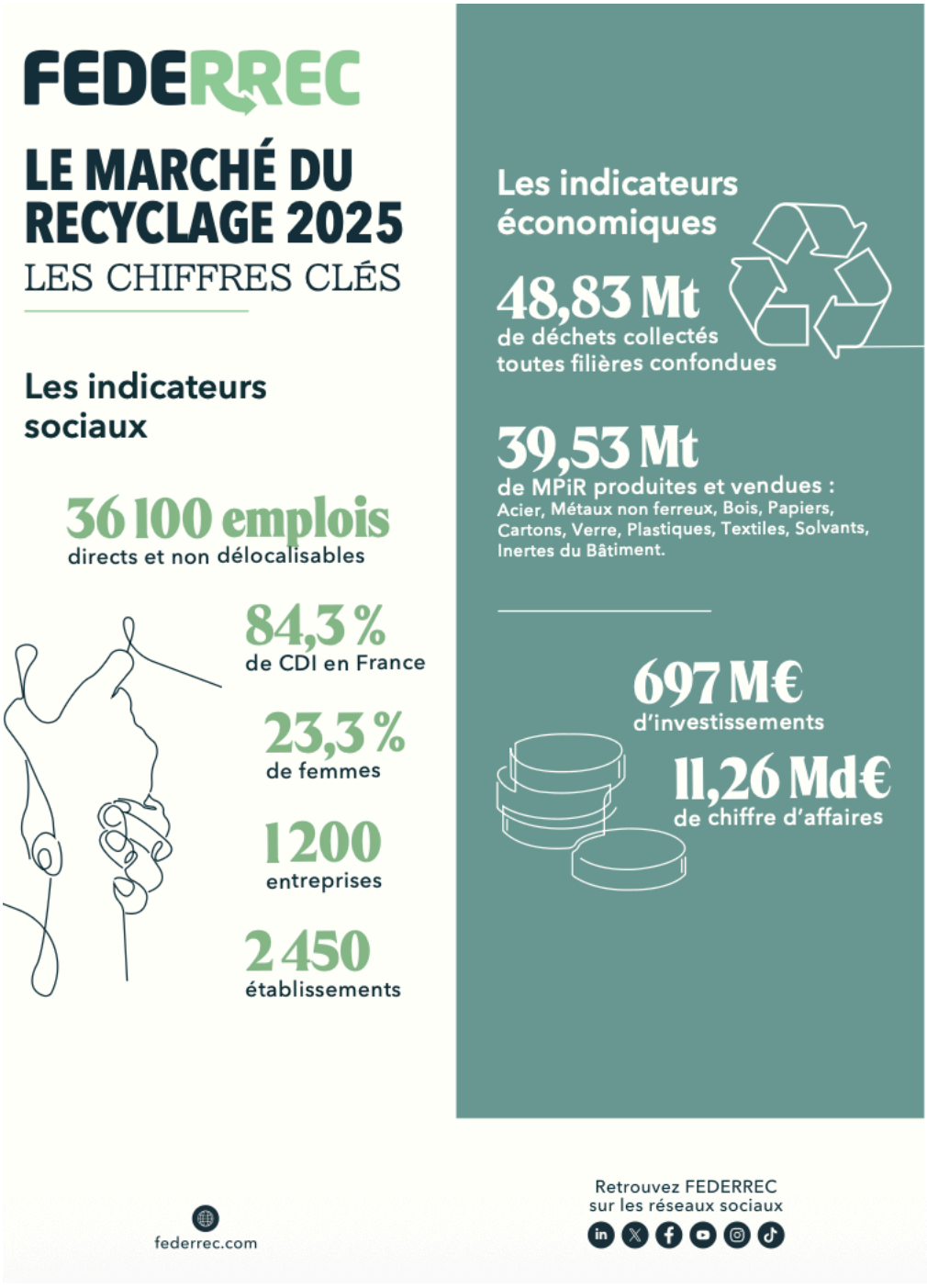

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com

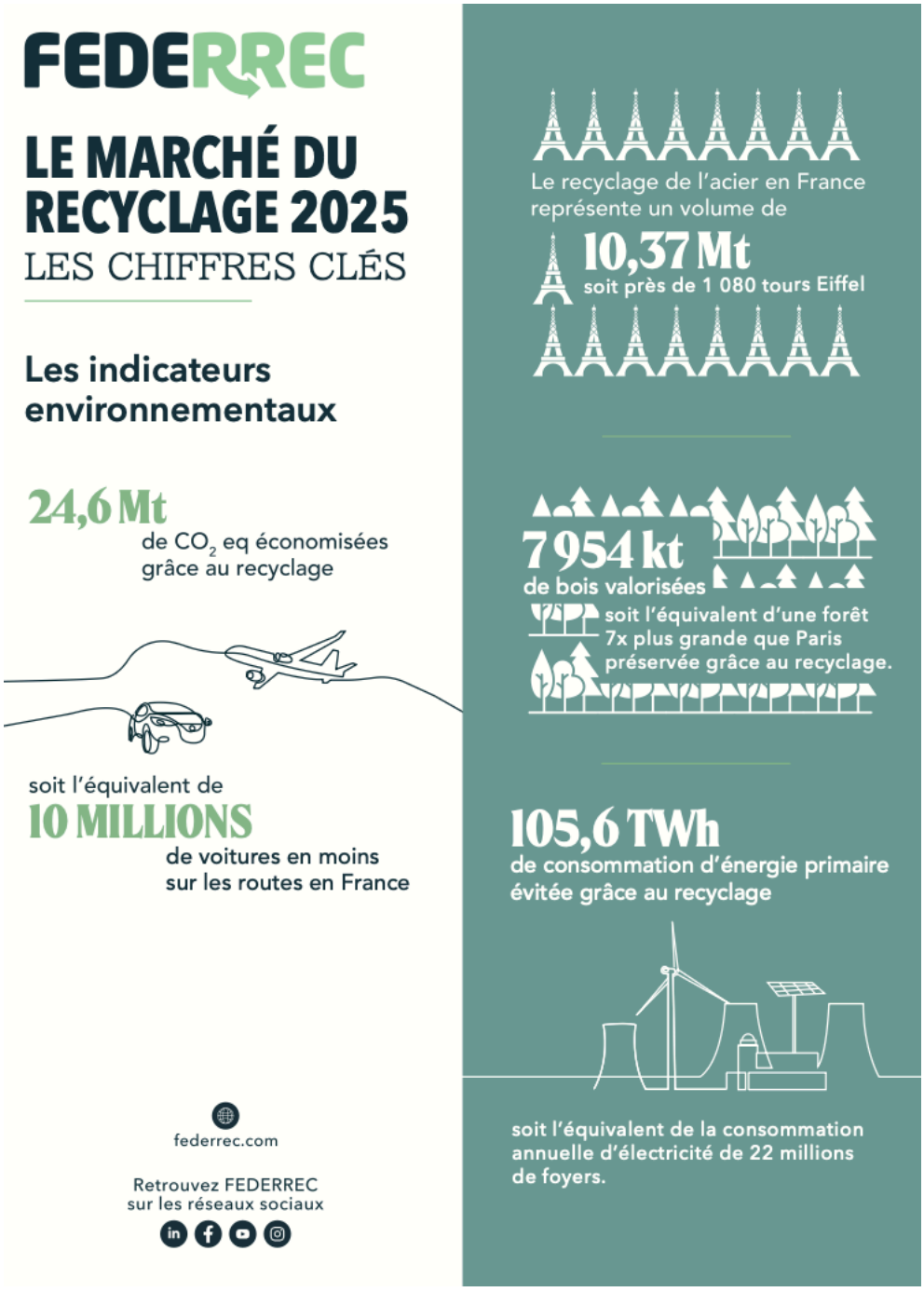

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, pour devenir en 2024 FEDERREC, elle représente aujourd'hui 36 100 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. FEDERREC est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse : Agence Profile – Anna Lesbros - Hina de Soultrait
01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com